

peines d'emprisonnement sont de 2 ans ou plus, le nombre total de détenus dans les pénitenciers canadiens, était de 9,374 le 12 avril 1977. Le rapport personnel-détenus est donc de 1:0.994, c'est-à-dire un peu plus d'un pour un.

319. Il faut souligner qu'un certain nombre de postes autorisés sont gardés en réserve. Deux cent cinquante-cinq postes à l'administration centrale sont affectés à la planification de l'administration. Un certain nombre de postes d'agents correctionnels prévus pour l'administration régionale n'ont sans doute pas été comblés, par exemple, 1 poste dans la région des Maritimes, 29 au Québec, 21 en Ontario et 142 dans la région du Pacifique. De plus, il y a 26 postes en réserve pour le Collège de formation du personnel correctionnel (Maritimes), 136 pour l'institution à sécurité maximale no 1 (Prairies) et 231 pour le Centre psychiatrique régional (Prairies). Le nombre total des postes autorisés pour des institutions qui ne sont pas encore terminées et (ou) dont les postes ne sont pas tous comblés, ainsi que pour des programmes qui ne sont pas encore appliqués est donc de 841. Finalement, on a prévu un certain nombre de postes pour des institutions qui ne sont pas encore construites. Ces postes sont limités et probablement utilisés à d'autres fins.

320. De toute façon si tous les postes réservés sont soustraits du total de 9,429 postes, le rapport personnel-détenus ne change pas considérablement. Il devient de 1:1.092 c'est-à-dire presque de 1 pour 1.

321. Les données sur le nombre de postes à combler ne sont pas précises. Le nombre varie beaucoup d'une région à l'autre et d'une institution à l'autre. Cependant le Conseil du Trésor autorise généralement un surplus de personnel de 4% dans la Fonction publique en raison des postes vacants. Le taux de vacance au Service canadien des pénitenciers s'élève probablement à 6%.

322. Le 12 avril 1977, le rapport personnel-détenus était de 1:26.555, en tenant compte seulement du personnel de l'administration centrale du Service canadien des pénitenciers.

323. De même, le 12 avril 1977, le rapport personnel-détenus était le suivant, en ne tenant compte que des administrations régionales:

Maritimes	1:22.195
Québec	1:18.526
Ontario	1:14.604
Prairies	1:27.424
Pacifique	1:11.459
Total	1:17.137

324. Le 12 avril 1977, le rapport personnel-détenus dans les institutions par région était le suivant:

Maritimes	1:1.283
Québec	1:1.358
Ontario	1:1.550
Prairies	1:1.470
Pacifique	1:1.055
Total	1:1.288